



Modification simplifiée n°3  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Grabels

**AVIS DE MISE A DISPOSITION**

Par délibération n°M2021-449 en date du 28 septembre 2021, le Conseil de Métropole a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Grabels visant à permettre la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations le long du cours d'eau du Rieumassel.

Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées ainsi qu'un registre destiné à recevoir observations, suggestions et remarques seront mis à la disposition du public pendant un mois, **du lundi 09 mai 2022 au vendredi 10 juin 2022 inclus**, à la mairie de Grabels et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, aux jours et horaires habituels d'ouverture (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

Durant la période de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Grabels ([www.ville-grabels.fr](http://www.ville-grabels.fr)) et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole ([www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public](http://www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public)).

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Métropole. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil de Métropole.